

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°32/2020

Nomenclature ACTE :  
*5.4 Désignation de représentants*

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : Cf corps de la délib. Contre : Abstention :

Date de la convocation :  
22 juillet 2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :

L'an deux mil vingt, le **mardi 28 juillet** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET et Philippe PERCHE formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoir** : André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

A été nommée **secrétaire de séance** : Nicole BUVIN

**ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS  
(S.I.C.A.L.A.)**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de des Affluents (S.I.C.A.L.A.) de Moulins.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection au scrutin secret d'un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter les élus de la commune aux réunions de ce syndicat.

**DELEGUE TITULAIRE**

A obtenu, après vote à bulletin secret :  
- Damien LESPINASSE : 14 voix (quatorze voix)  
- Bulletin blanc : 1

**DELEGUE SUPPLEANT**

A obtenu, après vote à bulletin secret :  
- Olivier PERRIER : 15 voix (quinze voix)

Vu les résultats des élections,  
Le Conseil Municipal désigne :

Comme délégué titulaire :  
Damien LESPINASSE - Adresse : Le Lac – 03190 HERISSON

Comme délégué suppléant :  
Olivier PERRIER – Adresse : Riétaire – 03190 VENAS

Et transmet cette délibération à Monsieur le Président du S.I.C.A.L.A.

Envoyé en préfecture le 06/08/2020

Reçu en préfecture le 06/08/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 003-210301271-20200728-DEL2020280732-DE

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Hérisson, le 29 juillet 2020  
Le Maire,

**Stéphanie CUSIN-PANIT**

